

Les pathologies psychiatriques, dans les services d'urgence de Midi-Pyrénées, sont en constante augmentation depuis 2001. L'objet de cette étude est d'examiner cette tendance à la hausse, d'en retracer les grandes lignes et d'en identifier les motifs. Les données analysées ont été sélectionnées à partir des seuls diagnostics (selon la CIM 10) et non en fonction des motifs de recours, souvent mal renseignés, ou du code CCMU P qui, par définition, ne comptabilise pas les cas où l'aspect somatique prédomine sur l'aspect psychiatrique (certaines intoxications médicamenteuses, par exemple). Laïla BENMOUSSA-OUMANSOUR, interne en Santé Publique

La psychiatrie aux urgences de Midi-Pyrénées

26 040 patients ont été pris en charge, en 2004, dans les 36 services d'urgence de Midi-Pyrénées, pour une pathologie psychiatrique ; soit 4,6 % de l'ensemble des urgences et une progression de 20,4 % par rapport à 2002.

Le profil de cette population est jeune (âge moyen 38 ans) et concerne autant les hommes que les femmes (51 % d'hommes).

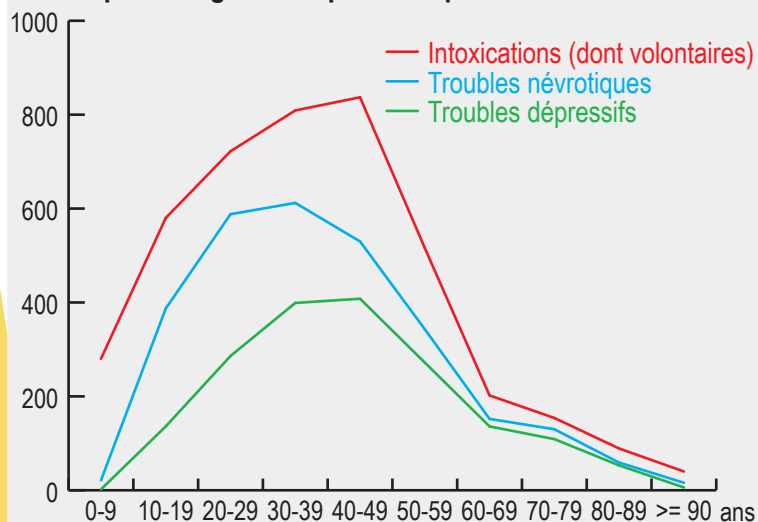
49 % des passages ont lieu entre 14 et 21 h avec deux pics à 17 h et 20 h.

Les admissions sont maximales en juillet, dominées par des pathologies de type « intoxications » et « troubles liés à l'alcool ».

Les principales pathologies recensées sont les intoxications (dont volontaires) à 26,7 %, sui-

vies par les troubles névrotiques (18,8 %), les intoxications alcooliques (18,5 %), les troubles dépressifs (12,4 %), les symptômes relatifs à la connaissance, la perception, l'humeur et le comportement (tels que les agitations,

Les 3 pathologies les plus fréquentes chez la femme



hallucinations...) (9,4 %), les examens et rééducations (dont les psychothérapies, sevrage d'alcool, sevrage de toxicomanie...) (4,7 %), la schizophrénie et les autres troubles psychotiques (4,5 %), les troubles du comportement et troubles de la personnalité (2,6 %), les trou-

bles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives (1,8 %), les autres troubles de l'humeur (0,5 %), les agressions et autolésions (0,1 %).

Malgré une part relativement faible, la recrudescence des toxicomanies (+ 40,6 % en 3 ans) est remarquable, impliquant une aug-

mentation de 88,5 % des hospitalisations et de 140 % des transferts de ce type de prise en charge.

Les hommes, dès l'âge de 15 ans, sont majoritairement admis pour des troubles liés à la consommation d'alcool. Leur nombre représente 12 % de l'ensemble des diagnostics recueillis chez les 10-19 ans tous sexes confondus et 28 % des diagnostics recueillis chez les hommes de cette même tranche d'âge.

Toutes les intoxications ont été retenues dans l'analyse, le recueil actuel ne permettant pas toujours de différencier les tentatives de suicide des surdosages médicamenteux.

La différence entre les deux sexes, pour les 10-19 ans, concernant les intoxications, peut s'expliquer par la tendance observée d'une plus faible fréquence des tentatives de suicide des garçons (sex ratio 0,55).

Seules 33 % des admissions pour urgence psychiatrique sont codées en CCMU P ; 25 % arrivent dans un état jugé instable (CCMU 3, 4 et 5), 33 % sont dans un état stable mais nécessitant un acte complémentaire (CCMU 2).

La durée moyenne de passage aux urgences est de 4 h 49 min.

A l'issue de la prise en charge, 40 % des patients sont hospitalisés, tandis que 12 % sont transférés vers une autre structure. Le taux d'hospitalisation diminue par rapport aux

années précédentes tandis que les transferts progressent de 66 %.

Le secteur privé, en Midi-Pyrénées, assure 4 % des passages aux urgences de la région pour une pathologie psychiatrique. Les premiers diagnostics retrouvés sont les troubles névrotiques, suivis des intoxications et des toxicomanies.

Le CHU représente 37 % de l'activité des urgences psychiatriques de Midi-Pyrénées. Il absorbe à lui seul 11 % de l'ensemble des

admissions pour intoxication de la région.

Cette étude nous a permis d'affirmer la recrudescence des passages aux urgences pour pathologie psychiatrique et de mettre l'accent sur l'émergence de comportements à risque, notamment chez les jeunes de 10-19 ans,

dont le premier motif de recours aux urgences psychiatriques est l'abus d'alcool.

Face à cette situation critique, une réflexion devient nécessaire autour d'une évaluation clinique plus fine et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la prise en charge précoce et efficace de ce problème de Santé Publique.

Conformément à la mesure 16 du plan urgence, l'ARH Midi-Pyrénées a demandé aux trois SAMU non encore informatisés (Gers, Lot et Tarn-et-Garonne) de se rapprocher de l'ORU-MiP afin d'étudier cette informatisation et de lancer un appel d'offres commun. Un groupe de travail rédige actuellement le CCTP.

Les 3 pathologies les plus fréquentes chez l'homme

